Évacuation

## Consignes particulières; Personne ayant besoin d'assistance



Afin d'être bien informé sur les mesures d'urgence et les directives à suivre lors de nos différents signaux d'alarme ou autre situation d'urgence; il est de votre responsabilité de prendre lecture du site web suivant : <a href="http://www.cegepjonquiere.ca/situations-d-urgence.html">http://www.cegepjonquiere.ca/situations-d-urgence.html</a>

Lors d'un signal d'alarme, les procédures sont les mêmes pour tous, mais les personnes ayant besoin d'assistance ne pourront utiliser les escaliers sans l'aide d'accompagnateurs.



Lorsque le signal d'alarme se fait entendre, <u>une</u> des trois possibilités suivantes devra être envisagée :

## **Consigne A**

Quitter, par vous-même, le bâtiment en préalarme en empruntant l'issue sécuritaire la plus proche. Exemple : Si vous êtes au deuxième étage du pavillon Gérard-Arguin, vous pouvez évacuer ce bâtiment en vous dirigeant vers les pentes et utiliser une issue sans descendre aucun escalier.

## **Consigne B**

Demander à la personne en autorité de l'activité ou à deux personnes de vous aider pour descendre les escaliers, si vous êtes en fauteuil roulant ou si vous êtes dans l'incapacité de descendre les escaliers.

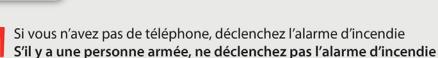
- Plusieurs méthodes peuvent être utilisées :
- a. Vous pouvez être porté par une ou plusieurs personnes tandis que quelqu'un d'autre transporte votre fauteuil roulant manuel (non motorisé).
- b. Lorsqu'il s'agit d'un fauteuil motorisé, ce dernier devra demeurer sur place à l'intérieur d'un local avec la porte fermée.

## **Consigne C**

Se diriger vers une cage d'escalier ou l'accès à l'issue, si vous êtes seul et qu'il n'y a personne pour vous aider (ces endroits sont dotés de portes et de murs coupe-feu ayant une excellente résistance contre la fumée et le feu).









Attendre les directives des autorités avant d'entreprendre toute autre action!

Émis : 2012-08-01 Révisé : 2017-08-16	Par : DSAT, SSS	Référence : S:\PMU\ManuelBase\Chapitre_6_PlanEvacuation\Annexes\ConsignesParticulieres_PersonneAyantBesoinAssistance.docx		
Vérifié : 2012-08-01	Par : DSAT, SSS			
Approuvé : 2012-08-01	Par : DSAT, SSS	Document non contrôlé si imprimé	Imprimé le :	2018-09-21